

Le 17 octobre 2012

Me Véronique Dubois Secrétaire Régie de l'énergie 800, Place Victoria, bureau 255 Montréal, Québec H4Z 1A2 Yves Fréchette

Avocat Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4 Tél. : (514) 289-2211, poste 6925

Téléc. : (514) 289-2007

C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET: Demande de l'AQCIE/CIFQ de modification des tarifs de transport pour

l'année 2013

Dossier Régie de l'énergie: R-3823-2012

Notre dossier: R043220 YF

Chère consœur,

La présente donne suite à votre lettre du 11 octobre 2012 concernant la tenue, le 18 octobre 2012, d'une rencontre préparatoire dans le dossier décrit en rubrique.

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») ne pourra participer à cette rencontre et ce, pour le motif suivant.

Le Transporteur entend produire une demande de révision de la décision D-2012-126 de la Régie de l'énergie (ci-après « Régie » et « Décision ») et ce, en conformité avec l'article 37 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Dans les circonstances, il n'est pas opportun que le Transporteur et les parties intéressées s'expriment à l'égard des éléments décrits à votre lettre du 11 octobre 2012 précitée.

Le Transporteur prie la Régie de suspendre le dossier R-3823-2012 en attente de la décision finale à rendre à l'égard de la demande de révision de la Décision.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette

c.c. Parties intéressées identifiées à la Décision